

CRISE DE L'AGRICULTURE

NOS PROPOSITIONS

Pour une **agriculture durable**
et un **revenu digne**
pour nos agriculteurs

Contre la concurrence déloyale
et pour le **juste échange**



Le Parti
socialiste

SOCIALISTES
ASSEMBLÉE NATIONALE



SÉNATRICES & SÉNATEURS
SOCIALISTES,
ÉCOLOGISTES & RÉPUBLICAINS

DÉLÉGATION DE LA GAUCHE
SOCIALE ET ÉCOLOGIQUE
AU PARLEMENT EUROPÉEN

Sommaire

Page 4 _ Chiffres clés

Page 5 _ **Nos 10 propositions**

Page 17 _ **Nos initiatives et nos textes au Parlement**

Depuis plusieurs mois, la France et l'Europe sont secouées par la manifestation d'une colère profonde du monde agricole, colère qui trouve ses origines dans une crise structurelle révélatrice de la fin d'une époque, d'un modèle économique fondé sur l'énergie à bas coût, la chimie, l'agrandissement des fermes, la spécialisation et un libre échange destructeur. Cette crise appelle à des réformes d'ampleur.

Le Parti socialiste et ses trois groupes parlementaires au Sénat, à l'Assemblée nationale et au Parlement Européen appellent fermement à ne pas se tromper de diagnostic ! Cette explosion de la colère agricole n'est pas une surprise, nous le mesurons quotidiennement au contact des agriculteurs dans nos territoires, et il est plus que jamais nécessaire de rappeler que la sonnette d'alarme est en réalité tirée depuis de nombreuses années.

Cette crise, fruit de la dérive néolibérale des 30 dernières années, est avant tout économique et commerciale...

Les difficultés majeures des agriculteurs ne sont pas imputables au pacte vert européen (qui n'est d'ailleurs pas encore mis en œuvre), au verdissement de la PAC ou aux normes environnementales. Cette crise, fruit de la dérive néolibérale des 30 dernières années, est avant tout économique et commerciale, à l'heure où les géants de l'industrie et de la distribution agroalimentaire mènent une guerre des prix toujours plus forte et où des accords de libre-échange tels que celui ratifié avec la Nouvelle-Zélande ou celui en cours de négociation avec le Mercosur, permettent d'importer des productions ayant recours à des pesticides pourtant interdits en France.

L'agriculture est devenue une simple monnaie d'échange d'autres intérêts, comme si la souveraineté alimentaire ne comptait plus. Les premiers perdants sont toujours les agriculteurs et, au final, les consommateurs, donc les Français.

Or, les annonces faites par le gouvernement le 26 janvier peuvent, à ce titre, nous inquiéter. Comme nous le craignons, le « *choc de simplification* » annoncé se concentre quasiment exclusivement sur les questions environnementales. Tout se déroulera par voie réglementaire, ce qui nécessite des éclaircissements et surtout de réelles concertations avec l'ensemble des parties prenantes. Une fois de plus, le Parlement sera privé de débat.

En somme, ces annonces nous laissent sur notre faim et une grande partie du monde agricole partage ce diagnostic. Le gouvernement manque une nouvelle fois d'une vision d'ensemble et d'un projet mobilisateur fondé sur la triple performance « *économique, sociale et environnementale* » d'une agriculture s'inscrivant pleinement dans la transition écologique et le développement des territoires ruraux. Il répond au coup par coup, tentant tant bien que mal de mettre sous le tapis l'échec cuisant de certaines de ses propositions, à l'instar de la taxe carbone sur le gazole non routier (GNR) ou des relations commerciales.

Pour leur part, **les socialistes militent depuis des années en faveur d'une véritable transition de notre modèle agricole vers davantage de stabilité des revenus, de durabilité, de régulation des marchés et de reconnaissance du travail rendu, conditions indispensables pour offrir des perspectives à nos agriculteurs et réveiller les vocations à l'heure où la moitié des agriculteurs partira à la retraite dans les dix ans.**

Les crises et désordres internationaux nous rappellent la nécessité de reconquérir notre souveraineté alimentaire. Nous devons le faire en préservant et valorisant la qualité de l'agriculture française pour aller vers le mieux-disant et non l'abaissement de normes protectrices de nos écosystèmes et de la santé humaine.

Une réflexion en profondeur doit être poursuivie dans ce sens car ces deux enjeux - souveraineté et qualité - sont indissociables. Les socialistes craignent qu'une énième loi agricole - au calendrier sans cesse reporté - n'apporte aucune solution durable à la crise profonde de notre agriculture et s'apparente encore à un pansement sur une jambe de bois.

C'est un changement de modèle profond qui s'impose.

Pour ouvrir une nouvelle ère pour notre agriculture afin de promouvoir l'agroécologie, de valoriser et de rémunérer l'ensemble des services (économiques, sociaux, environnementaux ou d'intérêt général territorial) rendus par nos agriculteurs, de donner accès au foncier aux jeunes agriculteurs, il faut une refondation de la PAC en Europe et une vraie loi d'orientation agricole et foncière en France.

Le Parti socialiste, ses sénateurs et ses députés, nationaux et européens, réaffirment leur soutien aux agriculteurs, et appellent au lancement de nombreux chantiers pour apporter une réponse durable et crédible à la hauteur des attentes du monde agricole et en phase avec les attentes sociétales.

AVEC UN PRÉALABLE

La juste rémunération des agriculteurs, le juste partage de la valeur face à la prédation de la grande distribution et des industries agro-alimentaires.

AVEC UN CAP

L'agroécologie et le renouvellement des générations.

AVEC UNE CONDITION

La protection de nos marchés de la mondialisation déloyale.



Le malaise agricole en 5 chiffres



1/3

des fermes françaises a **disparu** en 20 ans

~~**80 000**~~

emplois agricoles

ont été **supprimés** en 10 ans



50%

des agriculteurs partiront à la **retraite** d'ici 2030



90%

En France, les quatre premiers groupements d'achats regroupent près de **90 % des parts de marché des produits de grande consommation**



25%

des agriculteurs **captent 2/3 des aides** à l'échelle française

2/3

10 PROPOSITIONS*

EN BREF

* faisant déjà l'objet pour certaines de propositions de loi soumises au débat parlementaire.

- 1 **Garantir un revenu agricole digne**
- 2 **Initier une réforme en profondeur des modalités d'attribution des aides de la PAC**
- 3 **Appliquer strictement et renforcer les lois EGALIM**
- 4 **Mettre en place immédiatement des clauses miroirs au niveau européen**
- 5 **Instaurer un moratoire sur l'ensemble des accords de libre-échange en cours de négociation**
- 6 **Débattre d'une grande loi foncière**
- 7 **Engager une grande planification agroécologique**
- 8 **Accélérer la reconnaissance et la valorisation des services rendus par notre agriculture pour nos écosystèmes**
- 9 **Mettre en place des simplifications administratives sans renier nos engagements en matière environnementale**
- 10 **Reconnaître les sols vivants au patrimoine commun de la Nation**



Garantir un revenu agricole digne

1 Les agriculteurs ne peuvent plus être les victimes collatérales de la guerre des prix que se livrent les industriels et la grande distribution.

Il est temps qu'un diagnostic clair, précis et transparent soit posé sur les pratiques de certains opérateurs économiques, afin de mettre fin à un système qui tue à petit feu notre agriculture. C'est pourquoi le 24 janvier 2024, les sénateurs socialistes à l'initiative de Jean-Claude TISSOT, Franck MONTAGNÉ et Victorin LUREL, ont demandé la constitution d'une commission d'enquête sénatoriale sur la question des revenus agricoles et des relations commerciales agroalimentaires (P.17).

Il faut pouvoir garantir un meilleur revenu aux paysans et leur permettre de vivre d'un prix juste. Il faut les aider à mieux s'organiser pour faire face aux acteurs de l'agrobusiness et de la distribution. Il est également indispensable de revoir les règles de distribution des subventions de la PAC pour tenir compte des fortes disparités entre les agriculteurs. Les aides versées proportionnellement au nombre d'hectares ne réduisent pas les inégalités, elles les augmentent ! Nous plaçons pour que le nombre de travailleurs présents dans les fermes soit un des critères de distribution des subventions de la PAC.

Opérer ces changements est possible à très court terme en réouvrant les négociations du Plan Stratégique National (PSN) français de la PAC à l'Assemblée Nationale et au Sénat. Nous plaçons pour l'application du plafond à 100 000 euros de subventions par ferme, comme l'applique l'Espagne. L'argent ainsi prélevé pourra être mobilisé pour répondre à la crise que subissent l'élevage et l'agriculture biologique et pour financer la transition agro-écologique.

Un pouvoir de vivre renforcé passe aussi par la **réduction des charges énergétiques des agriculteurs, en étendant les tarifs réglementés de vente de l'électricité à toutes les TPE** (proposition de loi "EDF" de Philippe Brun et de députés socialistes soutenue par nos sénateurs, qui devrait être définitivement adoptée le 29 février) et en annulant la surtaxe Le Maire de 10% sur les prix de l'électricité effective depuis le 1^{er} février 2024.

Il faut enfin garantir aux agriculteurs les mêmes droits sociaux, en alignant les plafonds de ressources du RSA sur le reste de la population pour en ouvrir l'accès, en exonérant les agriculteurs de l'obligation de réaliser 15 heures d'activité par semaine, en assurant des retraites en tous cas supérieures à 1000 euros par mois (via une revalorisation du minimum vieillesse et de la pension majorée de référence - PMR), en appliquant la loi qui prévoit le calcul de la pension sur les 25 meilleures années, et non sur toute la carrière.



Refonder la PAC

2

Les socialistes ont toujours milité pour la préservation d'une PAC forte et surtout commune. Malheureusement, la France, par la voie de son gouvernement actuel, a fait le choix d'un Plan Stratégique National (PSN) à minima sur les enjeux environnementaux et ultraconservateur sur le plan social, y compris en mettant les curseurs au minimum sur le soutien aux jeunes agriculteurs.

Nous devons rompre avec la PAC libérale qui prévaut depuis 1992. En supprimant les quotas laitiers et les quotas sucriers, la PAC a succombé aux sirènes de la dérégulation et les agriculteurs continuent d'en payer le prix fort. Le secteur viticole est le seul à avoir su préserver ses outils de régulation : il est ainsi capable de limiter par lui-même les crises de surproduction tout en améliorant la qualité de ses produits. D'autres produits sous indication géographique, comme le fromage Comté, démontrent que la régulation de l'offre est le meilleur moyen d'assurer un juste partage de la valeur ajoutée. Ces exceptions doivent devenir la règle dans une PAC qui doit retrouver les moyens de gérer par elle-même les crises de production plutôt que d'en faire subir les conséquences au maillon le plus faible, les paysans, qu'ils soient européens ou des pays en développement.

Cette remise en cause de 30 ans de dérégulation de la PAC s'inscrit dans la construction de l'autonomie stratégique de l'Union européenne au nom de la souveraineté alimentaire. C'est un impératif social pour les paysans ; c'est un impératif écologique car, sans régulation des marchés, il n'y aura ni justice sociale, ni acceptabilité de la transition agro-écologique. L'Union européenne doit renouer avec le volontarisme politique en matière agricole et alimentaire, comme le font la plupart des autres pays depuis la crise alimentaire de 2007.

Refonder la PAC, c'est assumer de ne pas simplement la réformer. La prime à l'hectare et la libéralisation des marchés couplés ont plongé les agriculteurs dans la précarité, conduit à une réduction accélérée du nombre d'agriculteurs et ont eu des effets très négatifs sur l'environnement. Il faut maintenant une autre PAC qui réoriente les soutiens publics vers des objectifs fixés dans un contrat renouvelé entre le monde agricole et alimentaire et la société.



LA VÉRITÉ SUR LA PAC

• La PAC actuelle a été adoptée par le Parlement européen le 23 novembre 2021

> Nous avons voté CONTRE,
les macronistes, la droite et le RN ont voté POUR

Renforcer les pouvoirs de négociation des agriculteurs et les sanctions des lois EGALIM

3

Le rééquilibrage des relations commerciales tout au long de la chaîne agroalimentaire doit être la priorité si nous voulons vraiment parvenir à une juste reconnaissance du travail. Pour cela, l'enveloppe disponible de la PAC doit être mobilisée pour financer les Organisations de Producteurs dans l'élevage, de manière à négocier d'égal à égal avec des multinationales comme Lactalis et Savencia.

C'est à cette condition que l'objectif des lois EGALIM de construire les prix sur la base des coûts de production des agriculteurs considérés comme prix planchers, pourra être atteint. Les sanctions

prévues dans les lois Egalim doivent être renforcées, tout comme doivent être bloquées les parades pour les contourner.

Il est urgent d'interdire l'achat de nos produits agricoles en dessous de leur prix de revient, comme le fait l'Espagne depuis quelques années et d'orienter les négociations commerciales vers un commerce équitable et juste permettant d'assurer la durabilité sociale et écologique des filières agroalimentaires. Une proposition de loi des députés socialistes relative au revenu agricole et au partage de la valeur tout au long de la chaîne agroalimentaire a été déposée à cet effet.



Rendre effective la réciprocité des normes

4 Nous ne pouvons plus accepter sur notre marché des productions qui ne respectent pas les mêmes normes que nos agriculteurs. La réciprocité des normes – économiques, sanitaires, environnementales et sociales – doit être effective au sein de l'UE et prévaloir dans tous les accords commerciaux internationaux. La concurrence déloyale que subit aujourd'hui notre agriculture est inacceptable et nous devons y mettre un terme immédiatement. **La taxe carbone aux frontières de l'Europe doit le plus vite possible s'appliquer aux produits alimentaires et aux fournitures au secteur agricole.**

Nous devons promouvoir l'offre d'une alimentation saine et de qualité auprès de nos concitoyens, tout en nous assurant que nos importations sont produites dans des conditions sociales acceptables et humainement décentes, afin d'améliorer les conditions de production partout sur la planète. La mise en place de ces clauses devra nécessairement s'accompagner d'un renforcement de la qualité et de la quantité des contrôles aux frontières.

C'est pourquoi les socialistes agissent pour poursuivre la mise en place immédiate des clauses miroirs au niveau européen. Il s'agit également de limiter le recours à des dérogations face aux interdictions de pesticides, afin que s'engage un processus d'harmonisation par le haut entre les pays membres de l'Union européenne et que soit stoppée l'exportation des produits phytopharmaceutiques interdits au sein de l'UE. Une proposition de résolution européenne a été déposée en ce sens par nos députés, à l'initiative de Dominique POTIER.

Au sein de l'Union européenne, il est également essentiel de lutter contre le «dumping social» en renforçant l'Europe sociale.

Pour cela, des politiques ambitieuses doivent être menées pour renforcer les droits sociaux et les rémunérations des exploitants et des travailleurs agricoles. Cet enjeu devra être au cœur de la politique d'intégration en cas d'élargissement de l'Union européenne.



Instaurer un moratoire sur les accords de libre-échange et redéfinir le multilatéralisme

5

Il faut instaurer un moratoire sur l'ensemble des accords de libre-échange en cours de négociation pour mettre en place un protectionnisme écologique et social pour notre agriculture, sans attendre une indispensable refondation des règles du commerce international s'appliquant à l'agriculture et à l'alimentation. Comme le Parlement français a pu l'exprimer dans de récents votes, la France doit refuser tout accord avec le Mercosur dans les conditions actuelles et tout autre accord de libre-échange, comme les socialistes s'y sont opposés récemment sur celui avec la Nouvelle-Zélande ou celui avec le Canada, notamment au Parlement européen.

Les accords de Paris et la défense de la sécurité alimentaire mondiale doivent primer sur les règles du libre commerce qui interdisent par exemple les politiques de stockage alimentaire. A l'heure de la crise climatique généralisée, il est indispensable de renouer avec des politiques de stockage alimentaire qui constitueront toujours la meilleure arme contre la spéculation nocive, tant pour les paysans que pour les consommateurs.



Le retour de l'inflation alimentaire et l'explosion de la précarité alimentaire (37% de nos concitoyens se déclarent en précarité alimentaire) imposent une remise en cause de la dérégulation des marchés alimentaires et agricoles au niveau européen.

L'étiquetage des produits alimentaires devra être d'abord contrôlé puis modifié pour mieux valoriser leurs origines comme leurs modes de production et lutter contre les concurrences déloyales.

LA VÉRITÉ SUR LA CONCURRENCE DÉLOYALE



- Traité de libre-échange avec le Canada adopté par le Parlement Européen le 15 février 2017
> Nous avons voté CONTRE, les macronistes ont laissé faire
- Traité de libre-échange avec la Nouvelle-Zélande adopté par le Parlement Européen le 22 novembre 2023
> Nous avons voté CONTRE, les macronistes ont voté POUR

Débattre d'une grande loi foncière

6

Il n'y aura pas de renouvellement des générations et d'avenir pour notre agriculture si nous ne mettons pas un terme immédiat à la spéculation foncière et au phénomène d'accaparement et de concentration excessive des terres.

En 25 ans, le prix des terres agricoles a doublé et la taille moyenne des exploitations a augmenté de 30%. Dans le même temps, 50% des chefs d'exploitation prendront leur retraite dans les 10 ans sans garantie d'être remplacés.

Nous devons permettre l'accès à la terre d'une nouvelle génération d'agriculteurs.

La France ne pourra pas faire l'économie d'une grande loi foncière qui devra offrir régulation, préservation de notre potentiel productif et espoir aux futures générations avec des prix décents. De premières mesures sont proposées par les socialistes dans une proposition de loi à l'Assemblée nationale (P. 15).

Il faut renforcer le contrôle des agrandissements et se doter de nouveaux outils pour recenser précisément les transactions qui ont lieu sur notre territoire et mettre fin à une certaine opacité et à de nombreuses dérives. Par ailleurs, l'agro-énergie, source complémentaire de revenus, ne doit pas se faire au détriment de la fonction nourricière première de l'agriculture.



Engager une grande planification agroécologique

7

Dans la continuité de la loi d'avenir agricole de 2014 portée par les socialistes et Stéphane Le Foll, qui a posé les bases de l'agroécologie, nous devons désormais entamer un second acte.

L'agriculture doit s'adapter aux conséquences du changement climatique sous peine de disparaître. Toutefois, il faut accompagner cette transition pour ne pas laisser les agriculteurs français au bord du chemin, sacrifier notre souveraineté alimentaire et se rendre dépendants de nos importations agro-alimentaires.

Des moyens financiers majeurs doivent être consentis pour accompagner financièrement, dans la durée, cette transition. C'est pour cela que les socialistes continuent de dénoncer le greenwashing qui a présidé aux choix du Plan Stratégique National de la PAC que ce gouvernement a arrêtés sans la moindre consultation avec le Parlement. Le soutien à l'agriculture biologique doit être revu à la hausse côté production, mais aussi côté achats publics et structuration des filières. Le budget des Mesures AgroEnvironnementales et Climatiques introduites par les socialistes au début des années 2000, doit être significativement augmenté pour accompagner les agriculteurs dans la transition avec des contrats pluriannuels.

Un changement en profondeur de nos politiques agricoles est inéluctable pour en assurer la cohérence. Il faut accompagner toutes les filières dans leurs stratégies de transition économique, agroécologique et sociétale en assumant de rompre avec les dogmes libéraux, car la mise en cohérence nécessite une planification progressive dans le temps incompatible avec le yoyo des marchés. **C'est notamment le sens des 26 propositions du rapport de la commission d'enquête parlementaire pour réussir le plan Eco-phyto 2030, initiée par Dominique POTTIER et les députés socialistes** (voir p19). Ce projet agroécologique devra renforcer la capacité de nos exploitations à s'adapter et être résilientes face à la multiplication des aléas climatiques, économiques et sanitaires.

L'appareil de formation agricole, initiale et continue, et en premier lieu l'enseignement agricole public, a un rôle majeur à jouer dans la réussite de cette transformation par la formation des jeunes et des agriculteurs. De même le rôle de l'INRAE, comme chef de file de la recherche agronomique et alimentaire, doit être réaffirmé. Nous avons également besoin de conforter les moyens et l'indépendance de l'ANSES.



Rémunérer les services rendus par nos agriculteurs



Nous voulons accélérer la reconnaissance et la valorisation des services rendus par notre agriculture. Nous portons ce sujet crucial depuis des années, à chaque débat. Il s'est traduit par certaines victoires, comme la reconnaissance des paiements pour services environnementaux dans notre législation grâce à l'adoption d'un amendement des sénateurs socialistes dans la loi "*climat et résilience*", mais il doit être poursuivi et amplifié.

Il s'agit de valoriser les externalités positives de l'agriculture, c'est-à-dire les effets positifs sur les écosystèmes pouvant être engendrés par des modes de production ou des pratiques agricoles adaptés.

Nous devons sortir de la seule logique de compensation des surcoûts ou des manques à gagner imposée par les règles de l'Organisation Mondiale du Commerce, pour encourager, en les rémunérant dans la durée, les éléments de biodiversité et les pratiques qui permettent d'améliorer la santé et l'efficacité agronomique, climatique et environnementale des écosystèmes (stockage du carbone, préservation de la qualité et de la ressource en eau, protection du paysage et de la biodiversité...).



Clarifier et simplifier la mise en œuvre des normes

Le monde agricole se plaint des lourdeurs administratives, parfois à juste titre, notamment quand l'administration française se surprotège faute d'une étroite concertation au préalable avec l'administration européenne. **Il est nécessaire de simplifier les normes administratives sans renier nos engagements en matière environnementale. Des évolutions et des simplifications doivent être apportées mais en aucun cas, elles ne doivent se faire sur le seul autel de la moins-disance et de l'abandon de nos engagements nationaux et internationaux en matière de lutte contre le changement climatique et sanitaire. À ce titre, la question de l'eau en agriculture est centrale et occupe de nombreux débats.**



Le Parlement doit se saisir au plus vite de ce sujet. C'est dans ce sens que les sénateurs socialistes ont utilisé leur droit de tirage en 2023 pour la constitution d'une mission d'information sur la gestion durable de l'eau portée par Hervé GILLÉ. Les conclusions de leur rapport intitulé « *L'urgence d'agir pour nos usages, nos territoires et notre environnement* » doivent désormais trouver des traductions législatives concrètes. Les sénateurs socialistes ont déposé une première proposition de loi venant traduire certaines des recommandations.

Nous devons préserver la ressource en qualité comme en quantité, tout en limitant les conflits d'usage et s'assurer d'une gestion partagée et concertée de ce bien commun.

Préserver les sols vivants

10

Il est essentiel de reconnaître les sols vivants comme patrimoine commun de la Nation et de renforcer les outils aux agriculteurs pour en préserver la qualité et leur potentiel productif.

Les sols sont les grands oubliés de notre arsenal juridique et ne bénéficient pas d'une législation propre malgré l'ensemble des services écosystémiques qu'ils rendent (biodiversité, cycle de l'eau, captation du carbone, production alimentaire, paysage...).



À l'heure des bouleversements climatiques que nous connaissons et de la dégradation qu'ils subissent du fait de certaines activités humaines intensives, les sols doivent plus que jamais être préservés contre l'artificialisation et le court-termisme des propriétaires. Le statut du fermage compte parmi les grandes œuvres des socialistes : via des baux de long terme et des loyers encadrés, il assure un cadre favorable aux travailleurs de la terre pour en améliorer la fertilité sur le long terme.

C'est dans ce sens que Nicoles BONNEFOY et les sénateurs socialistes ont déposé une proposition de loi visant à préserver les sols vivants, qui a été examinée au Sénat le 14 février 2024.

Voici les textes que nous avons déposés ces derniers mois à l'Assemblée Nationale et au Sénat :

2 PROPOSITIONS DE RÉSOLUTION 5 PROPOSITIONS DE LOI SOCIALISTES 1 COMMISSION D'ENQUÊTE

2 PROPOSITIONS DE RÉSOLUTION

Proposition de résolution relative à l'adoption et à la mise en œuvre d'exigences à l'importation pour le respect de normes de production équivalentes aux normes de production essentielles, en matière de santé, d'environnement, de biodiversité et de bien-être animal applicables dans l'Union européenne

Les agriculteurs qui font l'effort de faire évoluer leurs pratiques pour s'engager dans la transition agro écologique ne doivent pas se trouver pénalisés par des règles de marché qui leur sont trop souvent défavorables.

L'agriculture française est concurrencée à la fois par des importations issues de pays membres de l'Union européenne et de pays tiers. Dans le premier cas, la solution aux distorsions de concurrence repose sur une harmonisation européenne accrue. Dans le second cas et alors que le différentiel en matière de norme environnementale et sanitaire est considérable, nous militons pour l'établissement systématique de mesures miroirs.

L'objet de cette résolution est d'esquisser des solutions susceptibles d'être réellement au service d'un juste échange.

Elle formule 5 propositions :

1. Un principe général novateur : **l'inversion de la charge de la preuve** pour les opérateurs économiques qui exportent au sein de l'Union européenne.
2. Une disposition précise de limites résiduelles égale à **0 en matière de produits phytopharmaceutiques interdits au sein de l'Union européenne.**

3. Un principe de réciprocité visant la **fin de l'exportation des produits phytopharmaceutiques interdits au sein de l'Union européenne.**

4. Un **processus d'harmonisation de la mise en œuvre des normes environnementales entre les pays membres de l'Union européenne**

5. **L'extension de la capacité de recours à l'indication d'origine**



PROPOSITION
déposée par nos député·e·s

Les parlementaires socialistes mobilisés pour défendre notre agriculture.

Nous n'avons pas attendu la crise pour agir.

Proposition de résolution tendant à la création d'une commission d'enquête sur la construction du revenu agricole et des relations commerciales dans le secteur agro-alimentaire

La question de la répartition de la valeur ajoutée tout au long de la chaîne de production agro-alimentaire est centrale. Les échecs successifs des lois EGALIM prouvent que les demi-mesures ne suffisent pas et qu'en tentant de ménager toutes les parties prenantes, nous sacrifions peu à peu notre agriculture et nos agriculteurs.

Avec cette proposition de résolution, les socialistes estiment donc indispensable que le Sénat se saisisse au plus vite de ce sujet et constitue une commis-

sion d'enquête sénatoriale sur la question de la construction du revenu agricole et des relations commerciales dans le secteur agro-alimentaire. Il est temps qu'un diagnostic clair, précis et transparent soit posé sur les pratiques de certains opérateurs économiques, afin de mettre fin à un système qui tue à petit feu notre agriculture.

Cette commission d'enquête ne pourra pas faire l'économie de se pencher également sur les pratiques commerciales déloyales, à l'échelle européenne

et mondiale, dont l'actualité est plus que jamais brûlante à l'heure où des négociations se poursuivent sur certains accords commerciaux, notamment avec le Mercosur. Courant janvier 2024, le Sénat a voté une proposition de résolution dans ce sens, en invoquant la nécessité d'une réelle réciprocité des normes économiques, sanitaires, environnementales et sociales, et la mise en place en conséquence de clauses miroirs.



PROPOSITION
déposée par nos sénateur·ice·s

5 PROPOSITIONS DE LOI SOCIALISTES

PROPOSITION DE LOI

Relative au revenu agricole et au partage de la valeur tout au long de la chaîne agroalimentaire

La colère des agriculteurs en France et en Europe est avant tout l'expression d'une crise du revenu agricole, qui nécessite des réponses structurelles sur notre modèle économique et un rééquilibrage des rapports de force entre les producteurs, les transformateurs et la grande distribution.

En 30 ans, le revenu net de la branche agricole a baissé de près de 40% en France en euros constants, quand le prix de l'alimentaire a augmenté de 70% depuis 2000. C'est le résultat d'une captation continue de la valeur par la grande distribution et les industriels.

Il est vital de garantir un meilleur revenu aux paysans et de leur permettre de vivre d'un prix juste. Il faut mieux encadrer les relations commerciales avec les acteurs de l'agro business en protégeant en priorité le prix des matières premières agricoles et en sécurisant les marges des agriculteurs.

- Orienter les négociations commerciales vers un commerce équitable et mobiliser les conventions interprofessionnelles alimentaires territoriales afin d'assurer la durabilité sociale et écologique de filières agroalimentaires** qui garantissent la juste rémunération tout au long de la chaîne d'approvisionnement et permettent à tous les acteurs de vivre dignement de leur travail.
- Interdire la vente d'un produit agricole en dessous de son prix de revient.** Aucun fournisseur ne doit pouvoir acheter un produit agricole en dessous d'un prix couvrant les coûts de production et la rémunération du travail des agriculteurs.
- Rendre obligatoire au sein des contrats industriels-grande distribution, les modalités de révision des prix** qui devront nécessairement prendre en compte plusieurs indicateurs reflétant l'évolution des prix.
- Rendre obligatoire la transparence des prix pratiqués pour l'achat de matières premières agricoles dans les conditions générales de vente.** Le producteur et son premier acheteur devront convenir de bornes minimales et maximales à l'intérieur desquelles pourra varier le prix convenu. Ce mécanisme permet au producteur de connaître à l'avance le prix minimal qui est susceptible d'être appliqué pour l'achat de ses produits.
- Expérimenter un score relatif au partage de la valeur tout au long de la chaîne agroalimentaire.** Le « *ré-munérascote* » tel qu'il a été adopté en juin 2021 n'est pas opérationnel et ne permet pas aux consommateurs d'avoir connaissance du partage de la valeur tout au long de la chaîne agroalimentaire. Il apparaît donc nécessaire de travailler rapidement sur de nouvelles méthodes pour faire avancer le sujet de la transparence.

PROPOSITION DE LOI
déposée par nos député·e·s



PROPOSITION DE LOI

Premières mesures de lutte contre l'accaparement des terres et pour l'installation des jeunes agriculteurs

Le renouvellement des générations est vital pour assurer la sécurité et la qualité de notre alimentation, produire de la valeur ajoutée économique et environnementale dans l'agriculture et aménager l'ensemble du territoire. Cette priorité nationale repose sur un outil majeur : **la régulation du marché foncier**. Les règles qui le régissent doivent rendre possible la liberté d'entreprendre pour tous et garantir l'usage du foncier comme celui d'un bien commun dans la durée. Une politique des structures responsable doit privilégier le facteur humain par rapport au jeu des capitaux, favoriser la diversité au détriment des monopoles.

Fondée sur la dérive individualiste de la course à l'agrandissement, un relâchement du contrôle administratif, des failles législatives et l'arrivée de fonds spéculatifs à partir de 2008, une libéralisation est à l'œuvre dans notre pays depuis plus d'une décennie qui fragilise notre « *pacte foncier* » établi dans les années 1960. L'enrichissement de quelques-uns se traduit par une fragilisation économique collective et les spécialisations excessives qui en découlent ont des effets négatifs sur le plan agronomique.

Notre conviction profonde est qu'il n'y aura pas d'agroécologie sans relève et qu'une relève est impossible sans une politique foncière juste. La terre ne sera jamais un marchandise comme les autres et sa régulation doit être à la source de la planification écologique attendue.

La loi de régulation de l'accès au foncier agricole (dite « *loi Sempastous* ») de 2021 apparaît non seulement comme un leurre mais comme portant le risque d'accentuer le phénomène qu'elle entend combattre. En effet, elle institutionnalise un privilège sociétaire et un droit à compensation qui dérogent aux règles qui s'appliquent communément à l'ensemble des agriculteurs.

Le projet de loi d'orientation et d'avenir agricole ne pourra faire l'impasse sur une réforme systémique de l'accès au foncier. Dans cette attente, **notre proposition de loi porte sur le contrôle du phénomène sociétaire**, sans ouvrir d'autres débats qui relèveront de la loi foncière, tels que ceux du statut de l'actif agricole ou de la modernisation de l'autorité publique en charge de la régulation et du portage foncier agricole, ou du Plan Stratégique National avec l'allocation des aides de la PAC.

1. Accroître le contrôle des sociétés possédant ou exploitant du foncier agricole : recherche d'un traitement équitable entre tous les requérants (même seuil de contrôle pour tous et arbitrages reposant sur un corpus législatif commun pour éviter que ne s'ajoute pour les sociétés un privilège réglementaire au privilège fiscal) ; définition de la procédure d'instruction et de l'autorité en charge du contrôle ; consolidation de la transparence du marché sociétaire (au-delà d'un certain seuil, le portage des biens fon-

ciers doit pouvoir être identifié dans une société spécifique) ; intégration de la prise de participation sociétaire d'investisseur étranger dans le foncier agricole dans le champ des intérêts stratégiques pour lesquels une autorisation préalable du ministre chargé de l'économie est nécessaire.

- 2. Rendre efficiente la déclaration d'intention de cessation d'activité** en permettant la sanction du refus de sa mise en œuvre, pour permettre grâce à l'anticipation une véritable politique d'installation sur nos territoires.
- 3. Établir un rapport gouvernemental étudiant les voies permettant l'encadrement des dérives du travail délégué.** Cette proposition vise à ne pas esquiver ce qui est devenu dans certains territoires l'obstacle majeur au statut du fermage et à l'installation de jeunes agriculteurs. L'objectif de ce rapport est de prendre date dans l'attente d'un cadre législatif ou réglementaire très attendu.
- 4. Établir un rapport gouvernemental faisant un état des lieux sur les investissements français dans le domaine du foncier agricole dans les pays tiers,** et les voies nationales, européennes et onusiennes permettant de les réguler dans un esprit de souveraineté solidaire.



PROPOSITION DE LOI

relative aux missions de l'observatoire de la formation des prix et des marges des produits alimentaires

Dans le combat du monde agricole pour un prix rémunérateur, **la question de la construction et du partage de la valeur pour l'agrofourmiture est un angle mort des politiques publiques** alors qu'il est tout autant que l'aval constitutif de l'économie des exploitations agricoles. Or tout laisse à penser que, par différents biais, ce secteur n'est pas exempt de marges indécentes et de profits d'opportunité. Comment justifier une hausse continue des charges de mécanisation, un des postes de dépenses parmi les plus importants des exploitations agricoles, notamment depuis 2 ans, ou encore du coût des intrants chimiques ?

L'Observatoire de la formation des prix et des marges étudie les coûts de production au stade de la production agricole, les coûts de transformation et les coûts de distribution dans l'ensemble de la chaîne de commercialisation des produits agricoles. Son objectif est d'expliquer le niveau et les variations des prix des produits alimentaires en mesurant les apports de valeur réalisés à chaque étape de leur élaboration, depuis la production agricole et la transformation industrielle jusqu'à la mise à disposition des consommateurs par le commerce de détail. Cependant, la construction des coûts de production, l'un des facteurs majeurs de construction du revenu agricole, demeure un angle mort.

Article unique :

Ajouter aux missions de l'Observatoire des prix et des marges l'analyse du secteur amont de l'agriculture, afin de faire la lumière sur les marges commerciales des metteurs sur le marché de l'agrofourmiture.



PROPOSITION DE LOI
déposée par nos député·e·s



PROPOSITION DE LOI

Proposition de loi visant à préserver des sols vivants

Les sols constituent l'essence de notre écosystème. Le professeur Marc-André Selosse y voit même « *le placenta du vivant et de l'humanité* » pour souligner l'interaction fondamentale entre le sol et la vie. Le sol est un agent essentiel de la régulation du climat au travers de ses multiples services écosystémiques du cycle de l'eau à la fertilité des océans, de notre alimentation à la captation du carbone en passant par la dimension culturelle de nos paysages.

Or, le constat de l'urgence climatique n'est plus à faire. Si nous continuons dans cette voie, nous ne réussirons ni à tenir nos engagements de réduction des émissions de gaz à effet de serre, ni à stabiliser le climat, ni à garantir à tout un chacun « *le droit de vivre dans un environnement équilibré et respectueux de la santé* » conformément à l'article 1^{er} de la Charte de l'environnement.

Pour notre agriculture, pour notre biodiversité, pour nos ressources en eau et pour notre jeunesse, les services écosystémiques rendus par les sols doivent intégrer notre droit afin de ressouder les vivants à la terre. Face au défi majeur de notre ère que constitue la préservation d'une planète vivable, les sols représentent la clef de notre action environnementale et politique.

Depuis une soixantaine d'années, les scientifiques alertent sur les conséquences délétères des produits phytosanitaires sur la biodiversité inféodée au sol, qui représente un quart des espèces de notre planète.

Or, 98% de nos terres agricoles françaises sont contaminées par une substance phytosanitaire au moins. La dégradation des sols réduit leur capacité de séquestration du carbone, emportant des conséquences à la fois locales sur la santé des sols et globales à mettre en regard avec la réduction des gaz à effet de serre. Combiné à des précipitations de plus en plus intenses, la détérioration des sols augmente également l'érosion et les risques de mouvements de terrain.

Parallèlement, le départ massif d'agriculteurs à la retraite sans transmission d'activité fait augmenter à la fois l'artificialisation par la valorisation foncière et la taille des exploitations, freinant des changements vers des pratiques agricoles plus vertueuses. Le sens de la présente proposition de loi est bien d'ouvrir la voie à des politiques structurelles en matière de protection des sols et de donner enfin un cadre juridique à leur reconnaissance.

Ainsi, l'article 1^{er} consacre la qualité des sols comme patrimoine commun de la nation, au même titre que l'eau et l'air. Cette reconnaissance est un prérequis nécessaire à la mise en œuvre de politiques à la hauteur des enjeux posés par la santé des sols.

L'article 2 précise le régime juridique des sols, notamment en indiquant les différentes fonctions écosystémiques qu'ils remplissent. Il institue également un **Plan quinquennal pour la protection et la résilience des sols** qui aura pour objectif

d'élaborer une stratégie nationale et territoriale de protection et de résilience des sols pour éviter leur dégradation, pour réduire les impacts négatifs des valeurs d'usage et promouvoir la restauration des services écosystémiques.

Afin d'initier un véritable tournant dans la gestion des sols, ce même article crée un **nouvel outil de diagnostic de performance écologique des sols** visant à alimenter à la fois les exploitants agricoles ou forestiers mais également la base de données nationale créée à l'article précédent. Ce nouveau diagnostic est rendu possible par les travaux de l'ADEME qui, dans une récente étude, a identifié des indicateurs efficaces permettant d'évaluer le fonctionnement des sols.

Par ailleurs, par souci d'efficacité et d'application effective de cette mesure, cet article précise que le financement de l'établissement du diagnostic de performance écologique des sols **sera pris en charge par l'Etat pour les exploitations dont la superficie est inférieure à 50 hectares**. Ce seuil permettra de préserver près de 60% des petites et moyennes exploitations.

L'article 3 consacre une nouvelle architecture institutionnelle et renforce la clarté de la gouvernance en matière de protection des sols en créant un interlocuteur unique : **le haut-commissaire à la protection et à la résilience des sols**. Ce haut-commissariat assurera le suivi et l'évaluation de la mise en œuvre du Plan.



PROPOSITION DE LOI

Proposition de loi visant à faciliter une gestion durable et apaisée de l'eau

L'eau est une ressource précieuse et sans doute devons-nous en être davantage conscients. C'est dans la perspective d'assurer un équilibre de la ressource que le groupe Socialiste, Ecologiste et Républicain (SER) du Sénat a souhaité entamer des réflexions dans le cadre de son droit de tirage annuel en 2023 et de la remise du **rapport de la mission d'information « Gestion durable de l'eau : l'urgence d'agir pour nos usages, nos territoires et notre environnement »** qui témoigne d'une feuille de route claire et ambitieuse dotée de 53 recommandations, basée sur la concertation de l'ensemble des acteurs de l'eau.

Dans les faits, la France hexagonale est favorablement dotée en ressources avec son climat tempéré et sa chaîne de massifs montagneux. Ses infrastructures de gestion de l'eau permettent de prévenir les inondations ou de soutenir les périodes d'étiage. Son système de distribution de l'eau potable et d'assainissement est globalement saluée même si les situations divergent entre territoires.

Or, ces atouts sont aujourd'hui remis en cause par une multitude de facteurs et en premier lieu celui du réchauffement climatique qui dégrade plus rapidement les capacités de notre système de gestion de l'eau. Les sécheresses hors normes des étés 2022 et 2023 qui se sont prolongées jusqu'à la mi-octobre, appellent une vigilance accrue de notre part concernant les déséquilibres hydriques actuels et futurs.

Dans le même temps, une approche plus mesurée des prélèvements a commencé à se développer de façon concomitante avec la nécessaire prise de conscience de protéger nos milieux humides fragiles. Pourtant, les efforts restent globalement modestes puisque l'objectif de baisse générale de 10 % des prélèvements d'eau annoncé dans le cadre du Plan Eau, est en réalité moins ambitieux que celui fixé en 2019 avec un report de l'échéance de 2025 à 2030.

Plus encore, ces objectifs à la fois de prélèvement et consommation raisonnés de la ressource créent des tensions et conflits d'usages qui atteignent une nouvelle ampleur, en premier lieu entre les utilisateurs de l'eau. La couverture médiatique générée à l'été 2022 et la contestation de plusieurs projets, dont celui de Sainte-Soline témoignent d'un tournant dans l'opinion publique et de la nécessité de trouver des solutions d'apaisement et de dialogue.

La contractualisation constitue une réponse appropriée aux problématiques soulevées, en premier lieu avec les collectivités locales qui agissent à la fois sur le petit cycle de l'eau par la maîtrise d'ouvrage des équipements mais aussi largement sur le grand cycle de l'eau. Néanmoins, il faut pouvoir donner aux acteurs locaux les moyens d'y parvenir sans ajouter de la complexité aux outils existants.

L'article 1^{er} vise à fixer dans la loi un objectif général de sobriété hydrique en proposant de rénover le code de l'environnement.

L'article 2 propose la création d'un nouvel outil opérationnel de sobriété : **les contrats d'engagement réciproques associant tous les utilisateurs de l'eau à l'échelle des bassins et des sous-bassins**, afin de développer des mécanismes de médiation.

L'article 3 confie une mission de médiation de premier niveau aux Comités de bassin en cas de conflits de l'eau, et de second niveau au Comité national de l'eau en tant que médiateur national lors que la médiation à l'échelle des bassins est rompue.

L'article 4 généralise les commissions locales de l'eau (CLE) à tout le territoire, à l'échelle des sous-bassins ou unité hydrographique cohérente, et élargit leur compétence consultative à l'ensemble des questions touchant à la gestion de la ressource en eau.

L'article 5, enfin, sécurise juridiquement les possibilités laissées aux Départements de piloter les politiques locales de l'eau. Cette proposition n'a pas pour objet de revendiquer une nouvelle compétence, ni de substituer le Département aux autres collectivités susvisées en matière de distribution d'eau potable. Elle se veut une réponse pratique aux défis d'une utilisation sobre et raisonnée des ressources en eau.

Portée par nos député·e·s



1 COMMISSION D'ENQUÊTE

Alors que les alertes se multiplient quant aux conséquences des impacts des pesticides sur tout l'environnement, ainsi que sur la santé humaine, **les conclusions de la commission d'enquête sur les pesticides créée à l'initiative de Dominique Potier**, député de Meurthe-et-Moselle et du groupe Socialistes et apparentés, remises en décembre 2023, révèlent l'incurie des pouvoirs publics.

Cette commission d'enquête a été un exercice de vérité mais est aussi une contribution utile au moment où le Gouvernement lance un quatrième plan baptisé "Ecophyto 2030". Elle lève le voile sur les causes de l'incapacité de la France à atteindre l'objectif qu'elle s'était fixée de baisser de 50% l'utilisation des produits phytopharmaceutiques. Ce rapport révèle trois choses.

Premièrement, les entreprises dont la seule activité est la phytopharmacie, ont vu leurs chiffres d'affaires progresser de 40% depuis 2009.

Deuxièmement, les entreprises phytopharmaceutiques ne paient peu ou pas d'impôt sur les sociétés - 110 millions en 2022 pour les 5 plus grandes entreprises du secteur, tout en percevant 56 millions d'euros de crédit d'impôt recherche en 2021.

Troisièmement, le comité d'orientation stratégique (COS) du plan Ecophyto ne s'est pas réuni une seule fois, au niveau politique, entre 2019 et 2023. Résultat, la stratégie Ecophyto est comme un véhicule sans pilote qui roulerait sur une route sans radar.

Ce rapport a pu également identifier la puissance du lobbying dans la fabrique des normes et dans l'influence des décideurs politiques. En cause, des intérêts économiques contraires au plan Ecophyto dans l'industrie phytopharmaceutique et agroalimentaire. La publicité dans ce domaine représente 1 000 fois le budget de l'information publique sur l'alimentation. Ce rapport propose **d'instaurer un taxe sur les dépenses en publicité des entreprises agroalimentaires afin de multiplier par 10 le budget de santé publique**, destinée à financer le renforcement de la communication publique sur une alimentation saine et économe en pesticides.

Les concurrences déloyales dont sont victimes nos agriculteurs sont l'un des freins à la réduction de l'usage des produits phytopharmaceutiques. Ce rapport propose **d'inscrire dans le droit européen une mesure simple : l'inversion de la charge de la preuve des "mesures miroir"**. Les pays exportateurs devront eux-mêmes

apporter les garanties, par un tiers certificateur, que leurs produits importés dans l'Union européenne respectent nos règles en matière de pesticides. Dans le cas contraire, ils seront exclus du marché européen.

Dans le même temps, ce rapport constate que la déclinaison française de la PAC a été un rendez-vous manqué en matière de justice dans la répartition des aides entre agriculteurs et comme levier de la transition agroécologique.

Depuis une décennie, les socialistes sont force de proposition pour une agroécologie qui réconcilie le monde agricole et l'écologie, notre souveraineté alimentaire, le revenu des agriculteurs et la santé environnementale. Nos combats ont permis des avancées majeures comme le statut du biocontrôle, la phytopharmacovigilance, la protection de l'autorité scientifique face aux pressions économiques (2014) et le Fonds d'indemnisation des phyto-victimes (2018). Cette commission d'enquête s'inscrit dans les pas de celle portée par notre groupe en mai 2019 sur les conséquences du chlordécone dans les Antilles. Les socialistes resteront mobilisés pour la mise en œuvre des 26 recommandations de ce rapport.

Pour une **agriculture durable**
et un **revenu digne**
pour nos agriculteurs

Contre la concurrence déloyale
et pour le **juste échange**

Ne pas jeter sur la voie publique - février 2024



**Le Parti
socialiste**

SOCIALISTES
ASSEMBLÉE NATIONALE



SÉNATRICES & SÉNATEURS
SOCIALISTES,
ÉCOLOGISTES & RÉPUBLICAINS

**DÉLÉGATION DE LA GAUCHE
SOCIALE ET ÉCOLOGIQUE
AU PARLEMENT EUROPÉEN**